

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 23/09/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 23/09/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 23/09/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « act	ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_400-DE
		Decision modificative

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

17

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de **LECTOURE**, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, M. Laurent LAMEILLE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
M. Bernard LERICHE
M. José-Louis PEREIRA
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Fabienne WEIDMANN

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à Mme Véronique LÜHMANN
M. Bernard LERICHE à M. Loïc DE LARTIGUE
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Odile SCHAAP
Mme Fabienne WEIDMANN à Mme Françoise ARMENGOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

Objet : Budget Communal – Proposition de Décision Modificative n°1

RAPPORTEUR : Omar ARMEL, Adjoint au Maire chargé des finances

Les contextes juridique, économique, social ou climatique, difficiles à appréhender dans leurs conséquences financières, peuvent obliger le conseil municipal à voter des dépenses nouvelles et les recettes correspondantes qui sont dégagées, soit par des augmentations de crédits après notifications, soit par des suppressions de crédits antérieurement votées.

Une décision modificative permet d'effectuer des ajustements de prévisions budgétaires par transferts de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi des inscriptions de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles.

Ainsi, le projet de décision modificative n°1, qui est soumis à l'appréciation de l'assemblée, concerne :

En recettes réelles d'investissement : 146 416 €

Il s'agit de constater :

➤ **l'inscription de nouvelles subventions sur des opérations en cours ou terminées pour lesquelles la commune a reçu les notifications**

- 35 000 € de Subvention de la DRAC pour l'achat de vitrines pour le Musée,
- 37 000 € de Fond Vert pour le bras de décharge Foissin,
- 11 000 € de la Fédération française de Tennis pour le 3^{ème} court,
- 15 000€ de la Région et 23 916 € de la DRAC pour la baie n°15,
- 5 000 € de DETR pour l'achat du véhicule électrique
- 23 000 € de récupération de TVA sur les travaux confiés au Sivom en 2025 et 2026 et réglés TTC

➤ **l'ajustement de certaines inscriptions**

- - 500 € de Subvention ALLIANZ FRANCE pour rénovation tableau « l'Apothéose de Saint Gervais et Saint Protais »
- - 3 000 € pour le FCTVA, suite à la notification définitive

En recettes réelles de fonctionnement : 147 842 €

Les recettes de fonctionnement concernent principalement **le réajustement du montant des dotations désormais notifiées**

- 39 545 € pour la Dotation forfaitaire
- 76 244 € pour la Dotation Solidarité Rurale
- 64 053 € pour la Dotation Nationale Péréquation
- - 10 000 € de dotations pour financer la Maison France Services (FIO et FNADT)
- - 22 000 € sur la prévision des dotations de la CAF

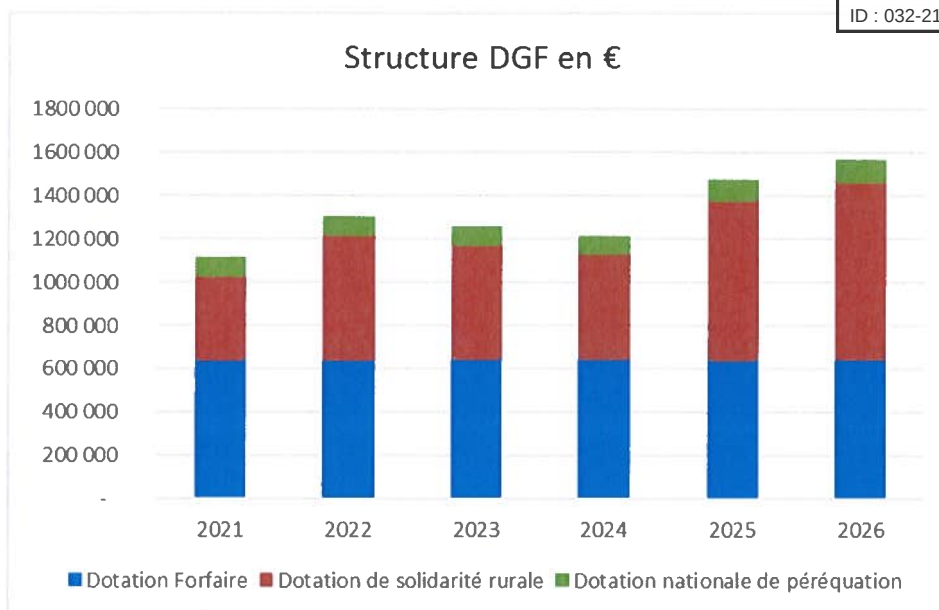
A noter la progression régulière de la DGF :

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le 23/09/2026

ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_400-DE



En dépenses réelles d'investissement : 267 396 €

Il convient de prévoir

➤ des réajustements de crédits, en particulier pour

- le paiement du capital des emprunts : 8 000 €
- - 2 400 € pour solder les Restes à réaliser sur l'opération de réhabilitation des sanitaires Descamps, opération non reprise en 2026
- 8 000 € pour la porte salle de danse,
- - 7 500 € pour l'annulation de jeux pour la crèche à transférer à la CCLG,
- 73 400 € de compléments de crédits pour la reprise de la voute de la chapelle Saint Antoine (voir rapport particulier),
- 19 000 € pour financer la programmation de voirie 2026 intégrant l'augmentation contractuelle des prestations de STPAG (travaux SIVOM),
- - 47 000 € sur les travaux en régie (essentiellement dus à l'opération de mise en route de la piscine, budgétée à 50 000 €, avec aujourd'hui une prévision de réalisation maximale à 15 000 €, et l'achat de voiles d'ombrage, dont la réalisation a également été bien inférieure aux prévisions)
- 8 000 € pour la reprise des assises des bancs du rugby et du foot,
- 20 000 € pour l'aménagement d'un nouvel accueil musée et police Municipale en rez de chaussée

Ces 2 derniers points sont en partie financés par des virements de crédits de la section de fonctionnement, pour 11 000 €.

➤ de nouvelles dépenses pour principalement

- 3 800 € pour la restauration du tableau Bord du canal d'Albert JOSEPH,
- 10 000 € pour la sécurisation des abords de la Mairie (opération subventionnée par l'Etat dans le cadre de la protection des élus),

- 10 000 € pour les illuminations de Noël
- des achats pour divers services (fontaine presse mécanique, nouvelles cages de foot...)
- 23 000 € pour une opération de remise en état (sondes, pompe, onduleur...)
- 55 000 € pour l'achat de vitrines spécifiques pour le Musée sur lesquelles une subvention de 35 000 € est fléchée,
- 65 000 € pour une opération globale à la cantine (climatisation et remise en état des portes),

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
 Reçu en préfecture le 23/09/2026
 Publié le 23/09/2026
 ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_400-DE

En dépenses réelles de fonctionnement : 26 862 €

Il s'agit globalement **de réajuster certaines lignes par rapport aux réalisations ou de virements de crédits**

- 5 000 € pour le budget alimentation (cantine),
- 12 000 € pour solder le contentieux des thermes,
- 30 000 € de provisions pour les dépenses de personnel,
- 7 000 € pour les reversements sur dégrèvement de taxes,
- 51 000 € pour le SIVOM, comprenant d'une part 35 000 € au titre de la voirie 2025 non soldée sur cet exercice, d'autre part une augmentation du fonctionnement 2026 ainsi que la prise en compte du remboursement de l'emprunt, pour 16 000 €
- 7 300 € pour des opérations non prévues portées par Territoire d'énergie (SDEG)
- - 74 438 € pour la consommation électrique ; la baisse est due d'une part à la variation des tarifs et d'autre part à une prise en charge directe du compteur du forage des thermes plus tardive,
- Un virement de crédit de 11 000 € pour la prise en charge en investissement de la reprise des assises des bancs du rugby et du foot, et l'aménagement du rez de chaussée de la Mairie

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à la majorité avec 5 abstentions (MM. Xavier Ballenghien, Joël Van den Bon, Mmes Marie-Hélène Lagardère, Odile Schaap et Corinne Quevilly), décide d'approuver la décision modificative n°1, telle qu'elle est détaillée dans la présente délibération et dont la maquette réglementaire est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET

Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 SEP. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.



Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 SEP. 2026